*Œuvres complètes de Rutebeuf, trouvère du XIIIe siècle, recueillies et mises au jour pour la première fois par Achille Jubinal*, *Nouvelle édition revue et corrigée*, A. Jubinal, 1874 : Paris, Paul Daffis, vol. 1, pp. 55-64.

**Ci encoumence**

**La Complainte dou Conte de Poitiers**[[1]](#footnote-2)

Ms. 7633.

Qui ainme Dieu & ſert & toute

Volentiers ſa parole eſcoute :

Ne crient maladie ne mort

Qu’à lui de cuer ameir ſ’amort ;

Temptacions li cemble vent,

Qu’il at boen eſcu par devant :

C’eſt le coſtei ſon criatour

Qui por nos entra en l’eſtour

De toute tribulacion

Sens douteir perſécucion.

De ſon coſtei fait-il ſon hiaume,

Qu’il déſirre lou Dieu roiaume,

Et c’en fait eſcuit & ventaille[[2]](#footnote-3)

Et blanc haubert à double maille ;

Et ſi met le cors en préſent

Por celui qui le fais péſent

Vout ſoffrir de la mort ameire.

De légier laiſſe peire & meire,

Et fame & enfans & ſa terre,

Et met por Dieu le cors en guerre,

Tant que Dieux de ceſt ſiècle l’oſte :

Lors puet ſavoir qu’il a boen hoſte,

Et lors reſoit-il ſon mérite.

Que Dieux & il ſunt quite & quite.

Ainſi fut li cuens de Poitiers[[3]](#footnote-4),

Qui toz jors fut boens, & entiers :

Chevaucha ceſt ſiècle terreſtre

Et mena paradix en deſtre.

Véu aveiz com longuement

At tenu bel & noblement

Li Cuers la contei de Tholeuze,

Que chaſcuns reſembleir goleuze[[4]](#footnote-5)

Par ſon ſang & par ſa largeſſe,

Par ſa vigueur, par ſa proeſſe,

Conques n’i ot consens ne guerre,

Ainz a tenu en pais ſa terre :

Por ce qu’il me fiſt tant de biens[[5]](#footnote-6)

Vo voel retraire .i. pou des ſiens.

Vo ſaveiz & deveiz ſavoir

Li commencemens de ſavoir :

Si eſt c’om doit avoir paour

De correcier ſon Saveour,

Et li de tout ſon cuer ameir

Qu’en ſ’amitié n’a point d’ameir ;

En ſ’amitié n’a point d’ameir.

Tant l’ama li bon cuens Aufons[[6]](#footnote-7).

Que ne croi c’onques en ſa vie

Penſaſt .i. rain de vilonie.

Se por amer Dieu de cuer fin

Doit berſuel juſques en la fin

Et por ſainte Eglize enoreir,

Et por Jhéſu-Criſt aoureir

En toutes les temptacions,

Et por ameir religions[[7]](#footnote-8)

Et chevaliers & povre gent

Où il a mis or & argent,

C’onques ne fina en ſa vie,

Ce por c’eſt[[8]](#footnote-9) arme en cielz ravie,

Dont i eſt jà l’arme le Conte

Où plus ot bien que ne vos conte.

Se que je vis puis-je bien dire :

Onques ne le vi ſi plain d’ire

C’onques li iſſiſt de ſa bouche

Choze qui tornaſt à reprouche ;

Mais biaux moz, boenz enſeignemens.

Li plus grans de ces ſairemens

Si eſtoit : *Par sainte Garie*[[9]](#footnote-10) *!*

Miraours de chevalerie

Fu-il, tant com il a veſcu.

Mult orent en li boen eſcu

Li povre preudome de pris[[10]](#footnote-11).

Sire Dieux ! où eſtoit ce pris

Qu’il lor donoit ſens demandeir ?

Ne’s convenoit pas truandeir

Ne faire parleir à nelui :

Ce qu’il faiſoit faiſoit de lui,

Et donoit ſi courtoiſement.

Selonc chacun contenement,

Que n’uns ne l’en pooit reprandre.

Hom nos at parler d’Alixandre,

De ſa largeſce, de ſon ſans,

Et de ce qu’il fiſt à ſon tans :

S’en pot chacuns c’il vot mentir,

Nei nos ne l’oſons deſmentir.

Car nos n’eſtions pas adonc ;

Mais ce, por bontei ne por don,

A preudons le règne céleſtre,

Li cuens Aufons i doit bien eſtre.

Tant ot en ſon cuer de pitié,

De charitei & d’amiſtié

Que n’uns ne l’ vos porroit retraire.

Qui porroit toutes ces mours traire

El cuer à .i. riche jone home,

Hon en feroit bien .i. preudome.

Boens fu au boens & boens confors,

Maus au mauvais & terries[[11]](#footnote-12) fors,

Qu’il lor rendoit cens demorance

Lonc[[12]](#footnote-13) le péchié la pénitance ;

Et il le connurent ſi bien

C’onques ne li meffirent rien.

Dieux le tanta par maintes fois

Por connoiſtre queiz eſt ſa fois ;

Si connoiſt-il & cuer & cors

Et par dedens & par defors.

Job le trouva en paciance

Et ſaint Abraham en fiance ;

Ainz n’ot fors maladie ou painne

S’en dut eſtre ſ’arme plus ſainne.

Outre meir fit en ſa venue,

Où mult fift bien ſa convenue

Avec ſon boen frère le Roi.

Plus bel hoſteil, plus bel aroi

Ne tint princes emprès ſon frère.

Ne fiſt pas honte à fon boen père[[13]](#footnote-14)

Ainz montra bien que preudons ière

De foi, de ſemblanc, de menière.

Or l’a pris Diex en ſon voiage

Ou plus haut point de ſon aage,

Que ſ’on, en ceſte région,

Féiſt roi par élection

Et roi orendroit i fauſiſt.

Ne ſai prince qui le vauſiſt[[14]](#footnote-15).

Li vilains diſt : « Toſt vont noveles.

Voire, les bones & les beles ;

Mais qui male novele porte,

Tout à tang vient-il à la porte,

Et ſi i vient-il toute voie. »

Toſt fu ſéu que en la voie

De Tunes, en ſon revenir,

Vout Dieux le Conte detenir.

Toſt fu ſéu, & ſà & là,

Partout la renomée ala,

Partout en fu fait li ſervizes

En chapeles & en eſglizes.

Partiz eſt li Cuens de ceſt ſiècle

Qui tant maintint des boens la riègle.

Je di por voir, non pas devin,

Que Tolozain & Poitevin

N’auront jamais meilleur ſeigneur :

Auſi boen l’ont-il & greigneur.

Tant fiſt li Cuens en ceſtui monde

Qu’avec li l’a Diex net & monde.

Ne croi que priiez en conveigne :

Prions-li de nos li ſoveigne[[15]](#footnote-16).

Explicit.

1. Alphonse, comte de Poitiers, frère de saint Louis. Cette pièce, qui célèbre sa vie, est de l’époque de sa mort, arrivée le 21 août 1271. Voici quelques-uns des détails que je donnais sur ce prince dans ma première édition : « Après la mort de saint Louis, qui arrive le 25 août 1270, l’expédition étant manquée, Alphonse et sa femme firent voile des côtes d’Afrique vers la Sicile, où ils passèrent l’hiver et une partie du printemps. Ils allèrent de là en Italie et continuèrent leur route par terre. Tous deux ayant été attaqués d’une violente maladie au château de Corneto, sur les confins de la Toscane et des États de Gênes, se firent transporter à Savone. Alphonse mourut le 21 août 1271, âgé de 51 ans, sans laisser de postérité. Jeanne, sa femme, mourut le mardi suivant.

   *L’Histoire littéraire de la France*,tome XX, s’ex­prime ainsi à propos de la pièce qui nous occupe : « Le nouveau roi revenait tristement avec les cercueils du roi Louis, son père, et du roi Thibaut. Bientôt après devaient suivre ceux de la reine de Navarre, du comte Alphonse de Poitiers, et de la comtesse Jeanne, sa femme. Alphonse mourut le premier, à Corneto, sur les frontières de Toscane. Rutebeuf, qui avait eu souvent recours à la libéralité de ce prince, fut chargé de com­poser la complainte de sa mort ; il s’en acquitta digne­ment, et ses vers méritent d’occuper une place parmi les monuments de l’histoire contemporaine. »

   Le corps du comte de Poitiers fut porté dans l’église de Saint-Denis, où il avait choisi sa sépulture, et celui de Jeanne, dans l’abbaye de Gerci, en Brie, qu’elle avait fondée en 1269. Philippe-le-Hardi recueil­lit toute leur succession, malgré l’opposition de Phi­lippe de Lomagne et celle de Charles d’Anjou, oncle du défunt. Le comté de Toulouse ne fut cependant réuni à la couronne que beaucoup plus tard (en 1361). [↑](#footnote-ref-2)
2. Écu et visière. [↑](#footnote-ref-3)
3. Je ne puis m’empêcher de faire remarquer à quel point tout ce qui précède est une habile entrée en matière, et combien l’éloge du comte de Poitiers est lo­giquement déduit de l’exorde. On voit par là qu’il y avait déjà, à cette époque, un grand art de composi­tion. [↑](#footnote-ref-4)
4. Voir, pour le mot *golluze*, la fin de *la Complainte Rutebeuf*. [↑](#footnote-ref-5)
5. Rutebeuf nous montre ici, pour la seconde fois, qu’il avait le cœur bien placé, qu’il savait garder le souvenir des bienfaits et avouer ceux qu’il avait reçus. [↑](#footnote-ref-6)
6. *Alphonse.* [↑](#footnote-ref-7)
7. Alphonse aima beaucoup, en effet, les *religions*,c’est-à-dire les couvents. Nous voyons que, outre les dons considérables qu’il leur fit durant sa vie, il leur légua encore en mourant, par son testament, la somme de 10.000 livres, non compris quelques dispositions accessoires.

   De cela nous ne le blâmons point ; mais, ce que nous lui reprocherons, c’est d’avoir fait pour l’inqui­sition, en quelques années, une dépense de plus de 20.000 livres. A côté de ceci se place pourtant un fait curieux à remarquer : c’est que le comte de Toulouse refusa toujours obstinément d’exécuter les legs faits au pape et à diverses corporations religieuses par son prédécesseur Raymond VII. [↑](#footnote-ref-8)
8. Il y a ici une élision curieuse. *Ce por c’est arme*, *etc.*, c’est-à-dire : Si pour cela une âme est transportée au ciel. [↑](#footnote-ref-9)
9. Ce petit détail historique ne manque pas d’inté­rêt ; car nous trouverons aussi plus loin (dans la *Complainte de Guillaume de Saint-Amour*) le serment de saint Louis. [↑](#footnote-ref-10)
10. Le comte de Poitiers et sa femme firent l’un et l’autre des charités immenses, soit pendant leur vie, soit par leurs dernières dispositions, surtout en fa­veur des communautés religieuses et des hôpitaux. On peut juger jusqu’où allaient leurs aumônes an­nuelles par un mémoire qui nous reste (*Trésor des Chartes de Toulouse*,sac 8, n° 45), où il est marqué qu’ils distribuèrent, les seuls jours du lundi et du mardi de la Semaine-Sainte de l’an 1267, la somme de 895 livres tournois, qui était pour eux d’autant plus considérable que leurs revenus, joints ensemble, n’allaient, en 1257, qu’à 45.000 livres tournois. De même, en 1268, Alphonse, se préparant à passer en Terre-Sainte, fit distribuer 3o livres tournois à cha­cun des couvents des Frères Prêcheurs et Mineurs de Toulouse, une somme proportionnelle aux Frères Sacs, aux Frères de la Trinité, aux Frères Capistres, aux Frères de Saint-Augustin, aux Sœurs Minorettes, aux Sœurs de la Pouille, etc. Joinville, dans la Chro­nique qui est relative à la première croisade, dit que, au moment de quitter la Terre-Sainte, le comte de Poitiers emprunta les joyaux de ceux qui partaient avec lui pour en faire présent à ceux qui restaient. Il raconte aussi le fait suivant, qui prouve que les éloges de Rutebeuf ne sont point exagérés : « En ce point que le Roy eſtoit en Acre, ſe prirent les frères le Roy à jouer aus dez, & jouoit le comte de Poitiers ſi courtoifement que quand il avoit gaigné il feſoit ouvrir la ſale, & feſoit appeler les gentilz homes & les gentilz femmes, ſe nulz y en avoit, & donnoit à poingnées auſſi bien les ſiens deniers comme il feſoit ceulx qu’il avoit gaignés ; & quand il avoit perdu, il achetoit par eſme (par estimation) les deniers à ceulz à qui il avoit joué, & à ſon frère le comte d’Anjou, & aus autres ; & donnoit tout, & le rien & l’autrui. » [↑](#footnote-ref-11)
11. Ce mot signifie ici non pas : seigneur *terrier*, c’est-à-dire qui a beaucoup de terres, mais : seigneur qui est juge d’un *territoire.* La phrase de Rutebeuf doit donc être traduite par *fort justicier.* C’est dans le même sens qu’on lit au vers 330, de la *Bible Guiot* :

    Li quens Philippes qui refu,

    Diex, quel terrier ! Diex, quel eſcu !

    Ce mot est pris encore dans le même sens par Ru­tebeuf, au 9e vers, 3e strophe, de la *Complainte ou conte Huede de Nevers*, qui suit celle-ci. [↑](#footnote-ref-12)
12. *Lonc*, selon : *secundum.* [↑](#footnote-ref-13)
13. Louis VIII, qui mourut en 1226, au siège d’A­vignon. [↑](#footnote-ref-14)
14. Voici ce qu’a dit de lui Dom Vaissette dans son *Histoire du Languedoc* : « Alphonse fut un prince débonnaire, chaste, pieux, aumônier, juste et équita­ble. Il ne manquait d’ailleurs ni de valeur ni de fer­meté. Il marcha sur les traces du roi, son frère, dans la pratique des vertus chrétiennes. » Ajoutons qu’il étendit ou confirma les priviléges des villes, et sut donner au commerce, dans ses États, une assez grande impulsion. Il entreprit aussi ou favorisa de grands travaux, témoin la construction du pont Saint-Esprit, en 1265, pour laquelle il se montra très-zélé, et qui ne fut terminée, malgré d’incroyables peines et de très-fortes dépenses, qu’en 1309. [↑](#footnote-ref-15)
15. Je ne puis m’empêcher de faire remarquer com­bien est fine et délicate la pensée des deux derniers vers, et comme elle termine bien l’oraison funèbre que vient de faire Rutebeuf. [↑](#footnote-ref-16)